27 nov 2026 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 27 novembre 2026

Défense : modifications relatives au statut des militaires - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal fixant le crédit de compensation épargné pour les militaires et portant diverses modifications au statut des militaires.

Afin de répondre à l'avis du Conseil d'Etat, certaines dispositions du projet d'arrêté royal ont été transférées dans l'avant-projet de loi, après lequel l'avant-projet de loi a été soumis une deuxième fois à l'avis du Conseil d'Etat.

L'avant-projet de loi peut maintenant être soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants. Le projet d'arrêté royal pourra ensuite être transmis pour avis au Conseil d'Etat, pour les dispositions qui n'avaient pas encore été examinées par le Conseil.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
https://francken.belgium.be
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
kaatje.natens@mil.be

© 2026 - news.belgium.be